

Mode d'emploi pour reçu d'impôts

Cliquez sur le lien “rendez-vous sur le site” et sur la page d'accueil qui suivra, remplissez les champs sous la colonne parents. Vous aurez besoin du nom et prénom exact de votre enfant, date de naissance et le code postal.

** Pour les noms composés, il se peut que le nom soit mal entré, avec ou sans trait d’union. Essayez les deux façons. Envoyez-nous un courriel, si vous désirez corrigez le nom.

*** Pour les familles séparées, essayez le code postal des deux conjoints. Le système ne permet de faire le reçu qu'à un seul des deux conjoints. Une fois dans le système vous pouvez changer l'adresse pour l’impression du reçu.

Une fois les informations rentrées, après avoir sélectionné le club pour lequel il a joué, vous allez arriver dans les pages sécurisées du dossier de votre enfant. Nous vous invitons à regarder les informations sous l’ onglet joueur afin de vérifier si toutes les informations sont exactes, en cas d’ erreur, envoyez par courriel à communicationsoccertremblant@gmail.com, les modifications a faire.

Sous l’ onglet parent, vous devez OBLIGATOIREMENT: inscrire le nom du parent à qui vous voulez faire le reçu. Cette étape est obligatoire pour permettre de débloquer le bouton imprimer dans l’ onglet imprimer. Vérifiez les informations et imprimez le reçu. Si modification a faire revenez imprimer dans les 48 heures après l' envoi de votre email au club.

Vous trouverez le détail des montants accordés sous l’ onglet des montants éligibles. La différence entre le montant éligible et le montant payé peut s’ expliquer par différentes raisons: rabais familial pour le 2e enfant, solde impayé, etc…

Pour imprimer votre reçu, seulement après avoir mis le nom du parent, allez sous l’onglet imprimer et cliquez sur le bouton. En cas de problème de montant inexact ou de difficulté rencontrée, nous vous rappelons que vous devez communiquer par courriel au communicationsoccertremblant@gmail.com, en nous mentionnant le nom de l’ enfant ainsi qu’ un descriptif de l’ obstacle rencontré. Nous tenterons de corriger le problème ou encore de trouver la solution dans les 48 heures.
Merci de votre compréhension.

Les relevés 24 pour les camps d'entrainement hivernaux ou estivaux seront donnés le dernier jour des camps aux joueurs, sur la demande des parents faite le premier jour des camps et qui fourniront leur Numéro d'Assurance Sociale. Nous vous remercions et vous souhaitons une bonne saison de soccer au CSMT.